

**Pour entrer en formation BPJEPS Animation Culturelle le candidat doit**

soit justifier d'une expérience d'animateur (trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (*il faut qu'apparaisse un nombre d'heure et pas seulement des dates, il faut que cette attestation soit signée et tamponnée*).

soit être titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- BAFA
- BAFD
- BASE
- CQP « animateur périscolaire »
- BAPAAT
- Les supports techniques du BAPAAT (toutes options : « LJE », « LTP », « Loisirs de pleine nature » suivants : activités théâtrales ou plastiques ; images et son/radio ; arts et traditions populaires ; activités d'expression corporelle ; livres, lecture, écriture ; activités musicales
- Bac «arts appliqués» ou « arts plastiques » ou « cinéma et théâtre »
- Bac technique « musique et danse »

**Le candidat doit fournir :**

- ✓ Une lettre de motivation adressée au Directeur du centre de Formation
- ✓ Un Curriculum vitae
- ✓ La photocopie recto/verso de sa pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Une attestation de formation relative au secourisme
- ✓ un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant ses pratiques artistiques et/ou culturelles.
- ✓ La copie de tous vos diplômes
- ✓ L'attestation des 200 heures si vous ne possédez pas le diplôme qui vous dispense des heures.
- ✓ Notification RQTH (reconnaissance qualité travailleur handicapé) si vous êtes concerné.
- ✓ La fiche de prescription délivrée par votre conseiller, si vous êtes demandeur d'emploi.
- ✓ 1 avis de situation récent délivré par pôle emploi.